INTERVENTION DE ROLAND LESCURE
Ministre délégué chargé de l'Industrie | France

La 15e édition de CHAM, qui a fait l'objet de discussions fructueuses, se déroule pendant la période du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) de l'été 2023. Le thème de la pertinence et de la qualité en santé, adressé tout au long des discussions du congrès, représente un triple défi : la garantie de l'accès de tous les Français aux produits de santé, la réindustrialisation de la France, tout en tenant compte des contraintes des finances publiques. Ces trois enjeux font partie des priorités du président de la République, de la première ministre, du ministre de la Santé et de la Prévention, et du ministre délégué aux Comptes publics.

Une politique forte de relocalisation et d'augmentation des capacités de production françaises

Depuis 20 ans, une montée en puissance de l'Asie dans la production des produits de santé est observée. C'est pourquoi depuis 2017, la France mène une politique ambitieuse de réindustrialisation du pays. Le plan de réindustrialisation s'est encore renforcé en 2022, avec la création d'un dispositif de soutien à destination des industriels pour relocaliser la production de médicaments essentiels. L'ensemble des entreprises sont appelées à s'en saisir. Par ailleurs, le gouvernement travaille activement sur les sujets de la commande publique. Il se positionne aussi sur les enjeux de formation et de compétences, pour améliorer la compétitivité et la croissance économique des entreprises françaises. Ces politiques s'appuient sur un alignement des Etats membres de l'Union Européenne.

Garantir l'approvisionnement des produits « matures » et l'accès rapide aux produits innovants

Une stratégie de lutte contre les tensions d'approvisionnement des produits de santé « matures » est en cours de construction avec le ministre de la Santé et de la Prévention. En ce qui concerne les produits innovants, un travail est réalisé avec l'Agence Innovation Santé, pour renforcer l'accès précoce ainsi que l'accès direct de ces derniers sur le marché français et pour favoriser l'amélioration continue des procédures nouvelles. L'accès direct, qui permet une prise en charge pour certains médicaments dès l'obtention de l'avis de la Haute Autorité de santé (HAS), rendu possible par la LFSS 2022, en est un exemple probant.

La prescription et la consommation raisonnées des médicaments limitent les dépenses de santé

Compte tenu des progrès diagnostiques et thérapeutiques ainsi que du vieillissement de la population, les dépenses de produits de santé risquent de continuer à augmenter très fortement en France. Historiquement, la France a choisi d'utiliser le levier des prix plutôt que des volumes concernant les dépenses et la consommation de médicaments. Un changement de philosophie de la régulation doit s'opérer, avec une amélioration de l'usage de médicaments et de la pertinence des prescriptions, en s'appuyant sur l'expérience d'autres pays.

La rationalisation de prescriptions et de la consommation de produits de santé revêt un enjeu de qualité et de sécurité des soins (lutte contre l'antibiorésistance), mais aussi un enjeu environnemental (éviter le gaspillage de produits), et de soutenabilité financière (garantir un accès pour tous aux innovations thérapeutiques).

L'ensemble de ces réflexions doivent être poursuivies avec tous les acteurs de la chaîne, des pharmaciens et médecins aux industriels, en passant par les répartiteurs et les représentants des usagers. L'accès à tous aux produits de santé et la maîtrise des dépenses seront rendus possible par un effort généralisé, en s'assurant d'une bonne répartition de la valeur entre tous les maillons de la chaîne. L'instauration d'une culture d'évaluation en temps réel ainsi que l'exploitation des données de santé par l'intelligence artificielle, sont notamment des leviers à activer pour relever ce triple défi.